

DOUBLE CURSUS ART-DROIT

DOUBLE LICENCE HISTOIRE DE L'ART-DROIT

Domaine : Sciences humaines et sociales + Droit, économie, gestion.

Mention : Histoire de l'art et Archéologie + Droit.

Parcours : Histoire de l'art et Droit.

Langue d'enseignement : français.

Niveau de diplôme : Bac +3.

Durée du diplôme : 6 semestres/180 E.C.T.S.

Conditions d'accès au diplôme : Baccalauréat général, mention Bien ou Très bien + lettre de motivation [cursus sélectif].

Dépôt des candidatures : <https://candidature.sorbonne-universite.fr> pour Sorbonne Université + <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/inscriptions/inscriptions-en-licence> pour l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

Organisation des études : formation initiale – temps plein ; le double cursus n'est pas ouvert à la formation continue.

Composantes et lieux de formation : U.F.R. d'Art et Archéologie de Sorbonne Université et Centres Vaugirard et Assas de l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

Co-responsables pédagogiques : Sabine BERGER, MCF, Sorbonne Université > Sabine.Berger@sorbonne-universite.fr et Laurent PFISTER, PR, Université Panthéon-Assas (Paris II) > Laurent.Pfister@u-paris2.fr.

Contacts administratifs : lettres-double-cursus@sorbonne-universite.fr et Claudia.Villa_Gutierrez@sorbonne-universite.fr à Sorbonne Université ; <https://www.u-paris2.fr/fr/universite/annuaire/scolarité-de-licence> à l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

La double Licence Histoire de l'art-Droit a été créée en 2009-2010 pour une ouverture à la rentrée 2010-2011.

Finalité de la formation :

Publics concernés par la formation : bacheliers présentant un excellent niveau dans les disciplines générales dispensées dans le cadre de l'enseignement secondaire, motivés par l'acquisition concomitante de deux Licences (Histoire de l'art et Archéologie + Droit) dans le but d'exercer ultérieurement une profession nécessitant des connaissances et compétences renforcées en Histoire de l'art ou en Archéologie et en Droit, public ou privé.

Objectifs de cette double formation :

- Fournir une méthodologie et une culture artistique ou archéologique de même que juridique générale et solide permettant une poursuite d'études en Master d'Histoire de l'art, d'Archéologie, de Droit public, de Droit privé ou en double Master 1 Art-Droit puis éventuellement en Master 2 professionnel « Droit du marché et du patrimoine artistiques », l'un des meilleurs Masters français dans ce domaine (<https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/masters-2-en-droit/master-2-droit-du-marche-et-du-patrimoine>).
- Permettre aux étudiants d'envisager une spécialisation ultérieure dans les métiers de l'archéologie, des musées, du patrimoine, de l'expertise, du marché de l'art, du tourisme, de la culture ou de la médiation culturelle comme dans les métiers à caractère juridique, en particulier les professions nécessitant des connaissances et compétences renforcées en Histoire de l'art ou en Archéologie et en Droit, public ou privé.

Débouchés en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelle : Masters à dominante Histoire de l'art ou Archéologie, Masters à dominante juridique, formations susceptibles de conduire aux métiers du patrimoine (accès à ces professions généralement sur concours).

Codes N.S.F. : 120 (Spécialités pluridisciplinaires sciences humaines et droit), 130 (Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes), 342 (Protection et développement du patrimoine) et 345 (Application des droits et statuts des personnes).

Codes des fiches ROME les plus proches : pour le volet Histoire de l'art de la double Licence, D1201 – Achat et vente d'objets d'art, anciens ou d'occasion (<http://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=D1201>) et K1602 – Gestion du patrimoine culturel (<http://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=K1602>).

Positionnement de la formation :

En partenariat, la double Licence Art-Droit consiste à mener de front une Licence d'Histoire de l'art et Archéologie auprès de Sorbonne Université et une Licence de Droit auprès de l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

La mobilité internationale des étudiants est fortement encouragée puisque les étudiants ont la possibilité de partir à l'étranger durant le 1^{er} ou le 2nd semestre de la troisième année de Licence.

En 3^e année de double Licence Art-Droit, un semestre dans une université étrangère notamment dans le cadre du programme ERASMUS+ est en effet possible : il faut se renseigner suffisamment tôt auprès du service des Relations internationales des deux établissements d'inscription (cf. <http://lettres.sorbonne-universite.fr/internationallettres/partir-etudier-letranger> et <https://www.u-paris2.fr/fr/international/partir-etudier-letranger>), de même qu'auprès des responsables ERASMUS/Echanges internationaux de ces mêmes établissements (à Sorbonne Université, il s'agit de M. Raphael.Golosetti@sorbonne-universite.fr).

Positionnement dans l'environnement régional / national : il s'agit de l'une des principales doubles Licences françaises dans ce domaine. Pour l'étudiant, l'intérêt majeur réside dans l'acquisition – à l'issue de la double formation – de deux diplômes, la Licence d'Histoire de l'art et Archéologie de Sorbonne Université et la Licence de Droit de l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

Adossement aux milieux sociaux-professionnels : la double Licence Art-Droit bénéficie d'un environnement socio-économique particulièrement favorable, en plein cœur de Paris. Les grandes institutions artistiques, culturelles, muséales et patrimoniales, mais également les maisons de ventes aux enchères et les galeries d'art, toutes susceptibles d'accueillir les étudiants en stage, sont en effet localisées à proximité immédiate.

Association étudiante : <https://dadassasorbonne.wixsite.com/doublecursusdroithda>, également présente et active sur <https://www.facebook.com/associationdada> et <https://www.instagram.com/asso.dada>.

Hashtag sur les réseaux sociaux : #DoubleLicenceHAD.

Organisation pédagogique de la formation :

Principe : organisation sur 6 semestres de 30 crédits E.C.T.S. chacun, répartis sur 3 années. Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (U.E.) qui peuvent se décomposer en éléments constitutifs (E.C.) ne donnant pas lieu à attribution de crédits. Seules les U.E. emportent l'attribution de crédits E.C.T.S. Les enseignements sont semestriels, sous la forme de cours magistraux (C.M.) et de travaux dirigés (T.D.).

La double Licence Art-Droit vise à apporter aux étudiants une solide culture dans les deux disciplines, des outils de compréhension et de réflexion sur les évolutions de nos sociétés, ainsi que les compétences nécessaires pour faire d'eux des témoins lucides et actifs de ces évolutions ; elle implique un travail personnel très important dans la mesure où elle vise l'obtention de deux Licences ; sont attendus, outre une parfaite maîtrise de la langue française (écrite comme orale), un très bon niveau préalable dans certaines matières telles que l'histoire, la géographie, la philosophie, une langue étrangère, ainsi qu'une bonne aptitude au raisonnement et une grande curiosité intellectuelle.

Les étudiants suivent, au 1^{er} comme au 2^e semestre de chacune des trois années, trois U.E. : une U.E. 1 de « Fondamentaux d'Histoire de l'art » (20 E.C.T.S. en L1, 25 E.C.T.S. en L2 et L3), une U.E. 2 de « Fondamentaux de Droit » (20 E.C.T.S.) et une U.E. 3 d'« Enseignements complémentaires et transversaux » (10 E.C.T.S. en L1, 5 E.C.T.S. en L2 et L3) qui peuvent relever de l'Histoire de l'art et de l'Archéologie et/ou du Droit → cette dernière U.E. inclut par ailleurs l'Anglais, qui est dispensé à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) = 30 E.C.T.S./semestre/université.

Le tronc commun est constitué à part égale d'enseignements d'Histoire de l'art, d'Archéologie et de Droit.

La spécialisation graduelle des étudiants intervient à compter du semestre 5 et surtout au semestre 6, durant lequel les étudiants suivent un cours complémentaire d'« Expertise artistique et marché de l'art ». L'association concrète de l'Histoire de l'art (ou de l'Archéologie) et du Droit intervient à partir du Master (cf. double Master 1 Art-Droit).

Programme détaillé : cf. vos E.N.T. + <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/calendrier-universitaire/emploi-du-temps>.

L1 :

1^{er} semestre :

Unité d'enseignements fondamentaux « Histoire de l'art » = U.E. 1. En L1, « Histoire générale des arts » [panorama des arts anciens, médiévaux, modernes et contemporains].

Unité d'enseignements fondamentaux « Droit » = U.E. 2. L'U.E. regroupe trois matières imposées (exception faite des semestres de 3^e année qui offrent une capacité de choix pour l'une des trois matières), deux d'entre elles étant assorties de T.D. En L1, « Introduction à l'étude du Droit et du Droit civil », « Droit constitutionnel 1 » et « Introduction historique au Droit ».

Unité d'enseignements complémentaires et transversaux = U.E. 3. Outre l'enseignement de la langue vivante (assuré à Paris II), on trouve dans cette U.E. des enseignements qui peuvent fort bien relever d'une discipline plutôt que de l'autre, mais qui ont été jugés aptes à offrir à l'étudiant un moyen d'approfondir sa culture dans le cadre de ce qui deviendra sa discipline dominante (en L1, par ex. : « Institutions judiciaires et administratives » | il existe aussi un complémentaire en Histoire de l'art > Iconographie et mythes antiques).

2^e semestre :

Unité d'enseignements fondamentaux « Histoire de l'art » = U.E. 1. En L1, « Histoire générale des arts » [panorama des arts anciens, médiévaux, modernes et contemporains].

Unité d'enseignements fondamentaux « Droit » = U.E. 2. L'U.E. regroupe trois matières imposées (exception faite des semestres de 3^e année qui offrent une capacité de choix pour l'une des trois matières), deux d'entre elles étant assorties de T.D. En L1, « Droit civil », « Droit constitutionnel 2 » et « Relations internationales ».

Unité d'enseignements complémentaires et transversaux = U.E. 3. Outre l'enseignement de la langue vivante (assuré à Paris II), on trouve dans cette U.E. des enseignements qui peuvent fort bien relever d'une discipline plutôt que de l'autre, mais qui ont été jugés aptes à offrir à l'étudiant un moyen d'approfondir sa culture dans le cadre de ce qui deviendra sa discipline dominante (en L1, par ex. : « Histoire du Droit et des institutions » | il existe aussi un complémentaire en Histoire de l'art > Iconographie biblique et chrétienne).

Enseignements facultatifs annuels (points rattachés aux transversaux de Droit) :

Latin et latin juridique.

Langue vivante 2.

Atelier de professionnalisation juridique.

L2 :

1^{er} semestre :

Unité d'enseignements fondamentaux « Histoire de l'art » = U.E. 1. En L2, « Fondamentaux » (3 cours au choix) et « Spécifiques » (1 cours au choix) [Histoire de l'art (et dans une moindre mesure archéologie) des mondes de l'Antiquité classique et orientale, des mondes médiévaux, des mondes modernes et des mondes contemporains – sphère européenne et aires extra-européennes].

Unité d'enseignements fondamentaux « Droit » = U.E. 2. L'U.E. regroupe trois matières imposées (exception faite des semestres de 3^e année qui offrent une capacité de choix pour l'une des trois matières), deux d'entre elles étant assorties de T.D. En L2, « Droit civil (obligations) », « Droit administratif » et « Droit pénal ».

Unité d'enseignements complémentaires et transversaux = U.E. 3. Outre l'enseignement de la langue vivante (assuré à Paris II), on trouve dans cette U.E. des enseignements qui peuvent fort bien relever d'une discipline plutôt que de l'autre, mais qui ont été jugés aptes à offrir à l'étudiant un moyen d'approfondir sa culture dans le cadre de ce qui deviendra sa discipline dominante (en L2, par ex. : « Histoire des institutions politiques et sociales de l'Antiquité », « Histoire du Droit des obligations » ou « Droit des affaires » | il existe aussi un complémentaire en Histoire de l'art > Introduction aux sources et méthodes de l'histoire de l'art et de l'archéologie).

2^e semestre :

Unité d'enseignements fondamentaux « Histoire de l'art » = U.E. 1. En L2, « Fondamentaux » (3 cours au choix) et « Spécifiques » (1 cours au choix) [Histoire de l'art (et dans une moindre mesure archéologie) des mondes de l'Antiquité classique et orientale, des mondes médiévaux, des mondes modernes et des mondes contemporains – sphère européenne et aires extra-européennes].

Unité d'enseignements fondamentaux « Droit » = U.E. 2. L'U.E. regroupe trois matières imposées (exception faite des semestres de 3^e année qui offrent une capacité de choix pour l'une des trois matières), deux d'entre elles étant assorties de T.D. En L2, « Droit civil (obligations) », « Droit administratif » et « Principes généraux du Droit européen ».

Unité d'enseignements complémentaires et transversaux = U.E. 3. Outre l'enseignement de la langue vivante (assuré à Paris II), on trouve dans cette U.E. des enseignements qui peuvent fort bien relever d'une discipline plutôt que de l'autre, mais qui ont été jugés aptes à offrir à l'étudiant un moyen d'approfondir sa culture dans le cadre de ce qui deviendra sa discipline dominante (en L2, par ex. : « Procédure pénale » | il existe aussi un complémentaire en Histoire de l'art > Concepts, théories et méthodes de l'histoire de l'art).

Enseignements facultatifs annuels (points rattachés aux transversaux de Droit) :

Latin et latin juridique.

Langue vivante 2.

Atelier d'informatique.

L3 :

1^{er} semestre :

Unité d'enseignements fondamentaux « Histoire de l'art » = U.E. 1. En L3, « Fondamentaux 1 » (2 cours au choix), « Spécifiques » (1 cours au choix) et « Fondamentaux 2 » (1 cours au choix) [Histoire de l'art (et dans une moindre mesure archéologie) des mondes de l'Antiquité classique et orientale, des mondes médiévaux, des mondes modernes et des mondes contemporains – sphère européenne et aires extra-européennes].

Unité d'enseignements fondamentaux « Droit » = U.E. 2. L'U.E. regroupe trois matières imposées (exception faite des semestres de 3^e année qui offrent une capacité de choix pour l'une des trois matières), deux d'entre elles étant assorties de T.D. En L3, « Droit civil (contrats spéciaux) », « Procédure civile », « Droit des affaires 1 », « Droit communautaire 1 » et « Droit international public 1 ».

Unité d'enseignements complémentaires et transversaux = U.E. 3. Outre l'enseignement de la langue vivante (assuré à Paris II), on y trouve dans cette U.E. des enseignements qui peuvent fort bien relever d'une discipline plutôt que de l'autre, mais qui ont été jugés aptes à offrir à l'étudiant un moyen d'approfondir sa culture dans le cadre de ce qui deviendra sa discipline dominante (en L3, par ex. : « Philosophie du Droit » ou « Droit du travail 1 (relations individuelles de travail) » ou l'une des matières non choisies en fondamentaux de Droit | il existe aussi un complémentaire en Histoire de l'art > Gestion du projet professionnel).

2^e semestre :

Unité d'enseignements fondamentaux « Histoire de l'art » = U.E. 1. En L3, « Fondamentaux 1 » (2 cours au choix), « Spécifiques » (1 cours au choix) et « Fondamentaux 2 » (1 cours au choix) [Histoire de l'art (et dans une moindre mesure archéologie) des mondes de l'Antiquité classique et orientale, des mondes médiévaux, des mondes modernes et des mondes contemporains – sphère européenne et aires extra-européennes].

Unité d'enseignements fondamentaux « Droit » = U.E. 2. L'U.E. regroupe trois matières imposées (exception faite des semestres de 3^e année qui offrent une capacité de choix pour l'une des trois matières), deux d'entre elles étant assorties de T.D. En L3, « Droit administratif des biens », « Droit civil (la famille) », « Droit communautaire 2 » et « Droit des affaires 2 ».

Unité d'enseignements complémentaires et transversaux = U.E. 3. Outre l'enseignement de la langue vivante (assuré à Paris II), on y trouve dans cette U.E. des enseignements qui peuvent fort bien relever d'une discipline plutôt que de l'autre, mais qui ont été jugés aptes à offrir à l'étudiant un moyen d'approfondir sa culture dans le cadre de ce qui deviendra sa discipline dominante (en L3, par ex. : « Histoire du Droit de la famille » ou « Droit du travail 2 (relations collectives) » ou « Droit fiscal » ou l'une des matières non choisies en fondamentaux de Droit | il existe aussi un complémentaire en Histoire de l'art > Expertise artistique et marché de l'art).

Enseignements facultatifs annuels (points rattachés aux transversaux de Droit) :

Latin et latin juridique.

Langue vivante 2.

Atelier de professionnalisation juridique.

Réorientation, passerelles et redoublement : le redoublement au sein du double cursus n'est plus autorisé. N.B. : un étudiant désirant quitter le double cursus et opter pour une mono-Licence (de Droit ou d'Histoire de l'art/Archéologie) doit se décider jusqu'à la fin de la 2^e année de double Licence Art-Droit (semestre 4) mais peut se réorienter dès la fin du semestre 1 dans une autre Licence de Sorbonne Université ou de l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

La connaissance de l'environnement professionnel est progressivement acquise à travers le suivi de stages*, qui font tous l'objet d'une convention formalisée entre l'étudiant-stagiaire, le maître de stage appartenant à l'organisme d'accueil de l'étudiant-stagiaire et l'enseignant-tuteur, qui peut être l'un ou l'autre des co-responsables pédagogiques de la double formation. * Cf. <http://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/orientation-et-insertion/orientation-stage-emploi> et <https://www.u-paris2.fr/fr/campus/orientation-et-insertion/des-etudes-aux-metiers>.

Les connaissances et les compétences dont disposent les étudiants à l'issue de la double formation sont multiples :

- Solide formation concomitante en Histoire de l'art et Archéologie comme en Droit.
- Bonne connaissance d'un ou de plusieurs champ(s) chrono-culturel(s) parmi les arts de l'Antiquité, du Moyen Age, de la période moderne et de la période contemporaine mais aussi au sein des arts extra-européens.
- Bonne connaissance du Droit public et du Droit privé.
- Bonnes connaissances du fonctionnement et des actualités du Marché de l'art, acquises notamment par le biais de stages d'application [fortement recommandés].
- Maîtrise des méthodologies spécifiques à l'Histoire de l'art, à l'Archéologie et au Droit : en particulier capacité à décrire et à analyser une œuvre d'art comme un édifice, capacité à mener des recherches documentaires et à concevoir une bibliographie spécialisée, capacité à constituer et à analyser un corpus d'œuvres ou de documents, capacité à élaborer une dissertation, un compte-rendu d'exposition, un compte-rendu de lecture, un commentaire d'arrêt, un commentaire de texte et un cas pratique.
- Maîtrise du vocabulaire spécialisé de l'Histoire de l'art et de l'Archéologie.
- Maîtrise du langage juridique.
- Maîtrise d'au moins une langue étrangère (Anglais).
- Maîtrise de l'outil informatique (PC/MAC, navigation sur Internet, réseaux sociaux, éventuellement C2I).

Les compétences additionnelles et transversales sont les suivantes :

- Bonne connaissance de la réglementation du marché de l'art, du patrimoine, des musées, des bibliothèques, des fonds d'archives et autres lieux de culture français comme étrangers.
- Bonne connaissance des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Aptitude au raisonnement, compétences rédactionnelles, communication écrite et orale (française et – au moins – anglaise).
- Capacité à mener des recherches documentaires et à conduire une veille thématique sur les champs de l'art et de la culture.

Un environnement numérique de travail (E.N.T.) dans les deux universités permet aux étudiants d'accéder à distance à des ressources électroniques comme à l'information la plus actuelle relative à leur double formation. Cf. <http://ent.sorbonne-universite.fr> et <https://ent.u-paris2.fr>.

Un suivi personnalisé des étudiants est en outre assuré par les deux co-responsables pédagogiques de cette double formation, M. Laurent Pfister pour l'Université Panthéon-Assas (Paris II) et Mme. Sabine Berger pour Sorbonne Université.

D'autres outils d'aide à la réussite sont en cours de création, parmi lesquels du tutorat et des ateliers de préprofessionnalisation.

Pilotage administratif de la formation :

Les effectifs sont d'une trentaine d'étudiants en moyenne par promotion.

Les étudiants règlent leurs droits d'inscription (I.A.) dans les deux établissements – ces droits seront minorés dans le second (I.A. principale, I.A. secondaire) ; les I.P. s'effectuent également dans les deux établissements – en ligne à Sorbonne Université, sur IPWEB.

Calendrier universitaire, réunion de pré-rentrée et journée d'accueil : cf. <http://lettres.sorbonne-universite.fr/vie-de-campus-0/ma-rentree> et <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/calendrier-universitaire>.

Procédure d'admission : les étudiants sont admis à la double Licence après un entretien piloté par les deux co-responsables pédagogiques. Ils doivent justifier d'excellents résultats au lycée – et éventuellement en classes préparatoires – et démontrer

leur motivation et leur maturité à l'entrée d'un cursus particulièrement exigeant. Le projet professionnel doit, en outre, être mûrement réfléchi. La demande d'entrée en 2^e comme en 3^e année de double Licence fait l'objet d'un examen en commission.

DOUBLE MASTER 1 HISTOIRE DE L'ART-DROIT

Domaine : Sciences humaines et sociales + Droit, économie, gestion.

Mention : Histoire de l'art et Archéologie + Droit public ou Droit privé.

Parcours : Histoire de l'art et Droit.

Langue d'enseignement : français.

Niveau de diplôme : Bac +4.

Durée du diplôme : 2 semestres/60 E.C.T.S.

Conditions d'accès au diplôme : Licence d'Histoire de l'art et Archéologie et Licence de Droit + accord de principe d'un directeur de recherche [cursus sélectif].

Dépôt des candidatures : <https://candidature.sorbonne-universite.fr> pour Sorbonne Université + <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/inscriptions/masters-de-droit> pour l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

Organisation des études : formation initiale – temps plein ; le double cursus n'est pas ouvert à la formation continue.

Composantes et lieux de formation : U.F.R. d'Art et Archéologie de Sorbonne Université + I.N.H.A. et Centre Assas de l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

Co-responsables pédagogiques : Sabine BERGER, MCF, Sorbonne Université > Sabine.Berger@sorbonne-universite.fr et Laurent PFISTER, PR, Université Panthéon-Assas (Paris II) > Laurent.Pfister@u-paris2.fr.

Contacts administratifs : Marie-Claire.Pede@sorbonne-universite.fr à Sorbonne Université ; <https://www.u-paris2.fr/fr/universite/annuaire/scolarité-de-master> à l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

Le double M1 Histoire de l'art-Droit a été créé en 2012-2013 pour une ouverture à la rentrée 2013-2014.

Finalité de la formation :

Publics concernés par la formation : étudiants titulaires d'une bi-Licence Art-Droit ou d'une double Licence Art-Droit ou des deux Licences (Histoire de l'art et Archéologie + Droit) acquises l'une après l'autre, motivés par l'acquisition concomitante de deux diplômes de Master 1 (Histoire de l'art ou Archéologie + Droit public ou Droit privé) dans le but d'exercer ultérieurement une profession nécessitant des connaissances et compétences renforcées en Histoire de l'art ou en Archéologie et en Droit, public ou privé.

Objectifs de cette double formation :

- Fournir une méthodologie et une culture artistique ou archéologique de même que juridique spécialisée et solide permettant une sortie d'études immédiate ou une poursuite d'études en Master 2 d'Histoire de l'art, d'Archéologie, de Droit public ou de Droit privé (éventuellement en Master 2 professionnel « Droit du marché et du patrimoine artistiques »*, l'un des meilleurs Masters français dans ce domaine > <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/masters-2-en-droit/master-2-droit-du-marche-et-du-patrimoine>).
- Permettre aux étudiants d'envisager une spécialisation ultérieure dans les métiers de l'archéologie, des musées, du patrimoine, de l'expertise, du marché de l'art, du tourisme, de la culture ou de la médiation culturelle comme dans les métiers à caractère juridique, en particulier les professions nécessitant des connaissances et compétences renforcées en Histoire de l'art ou en Archéologie et en Droit, public ou privé.

* Cf. <https://www.cejart-assas.com>.

Débouchés en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelle : Masters 2 à dominante Histoire de l'art ou Archéologie, Masters 2 à dominante juridique, formations susceptibles de déboucher sur les métiers du patrimoine (accès à ces professions généralement sur concours).

Professions envisageables : Assistant(-e) de commissaire-priseur, Commissaire-priseur, Assistant(-e) juridique, Avocat(-e) généraliste ou spécialisé(-e) [cf. Droit de l'art/du patrimoine culturel], Bibliothécaire spécialisé(-e), Documentaliste spécialisé(-e), Chargé(-e) d'études documentaires, Assistant(-e) ou Collaborateur(-trice) ou Chef de projet ou Chargé(-e) d'études en ingénierie culturelle/valorisation du patrimoine public [musées et autres institutions culturelles] ou privé [musées privés, fondations et collections particulières], Conservateur(-trice) du patrimoine, Attaché(-e) de conservation du patrimoine, Assistant(-e) de commissaire d'expositions, Commissaire d'expositions, Régisseur(-euse) d'œuvres d'art et/ou d'objets archéologiques, Antiquaire, Assistant(-e) en galerie d'art, Directeur(-trice) de galerie d'art, Expert d'art [ex. auprès de collectionneurs, pour les douanes, pour les tribunaux ou pour des compagnies d'assurance]**, Conseiller(-ère) en assurance d'œuvres d'art, Conseiller(-ère) en gestion du patrimoine artistique, etc.

** Cf. <http://www.douane.gouv.fr/articles/a10802-transport-d-oeuvres-et-objets-d-art>, https://www.courdecassation.fr/IMG///202001029_liste_ca_Paris_experts.pdf (« Objets d'art et de collection », p. 51-...) et <https://cejoa-caparis.org/annuaire-professionnel>.

Codes N.S.F. : 120 (Spécialités pluridisciplinaires sciences humaines et droit), 130 (Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes), 342 (Protection et développement du patrimoine) et 345 (Application des droits et statuts des personnes).

Codes des fiches ROME les plus proches : D1201 - Achat et vente d'objets d'art, anciens ou d'occasion (<http://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=D1201>), K1602 - Gestion du patrimoine culturel (<http://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=K1602>) et, éventuellement, K2401 - Recherche en sciences de l'Homme et de la Société (<http://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=K2401&t.lb=t>), K1901 - Aide et médiation judiciaire (http://rome.adem.public.lu/fiches_rome/K1901.html) et K1903 - Défense et conseil juridique (http://rome.adem.public.lu/fiches_rome/K1903.html) ; on se reportera également à <http://www.rncp.cncp.gouv.fr>.

Positionnement de la formation :

En partenariat, le double Master 1 Art-Droit consiste à mener de front un Master 1 d'Histoire de l'art ou d'Archéologie auprès de Sorbonne Université et un Master 1 de Droit public ou de Droit privé auprès de l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

La mobilité internationale des étudiants est fortement encouragée puisque les étudiants ont la possibilité de partir à l'étranger dans le cadre des recherches préliminaires à l'élaboration de leur mémoire, soit durant le 1^{er} semestre.

En double Master 1 Art-Droit, un semestre dans une université étrangère notamment dans le cadre du programme ERASMUS+ est en effet possible : il faut se renseigner suffisamment tôt auprès du service des Relations internationales des deux établissements d'inscription (cf. <http://lettres.sorbonne-universite.fr/international-lettres/partir-etudier-letranger> et <https://www.u-paris2.fr/fr/international/partir-etudier-letranger>), de même qu'auprès des responsables ERASMUS/Echanges internationaux de ces mêmes établissements (à Sorbonne Université, il s'agit de M. Raphael.Golosetti@sorbonne-universite.fr).

Positionnement dans l'environnement régional / national : il s'agit de l'un des principaux doubles Master 1 français dans ce domaine. Pour l'étudiant, l'intérêt majeur réside dans l'acquisition - à l'issue de la double formation - de deux diplômes, le Master 1 d'Histoire de l'art ou d'Archéologie de Sorbonne Université et le Master 1 de Droit public ou de Droit privé de l'Université Panthéon-Assas (Paris II). Fréquemment, l'étudiant issu de cette double formation se dirige vers le Master 2 professionnel « Droit du marché et du patrimoine artistiques » de l'Université Panthéon-Assas (Paris II), qui en constitue la 'suite logique'.

Adossement à la recherche : le double Master 1 Art-Droit, à Sorbonne Université, est adossé à cinq équipes de recherche → le Centre André Chastel (U.M.R. 8150) ; Orient et Méditerranée (U.M.R. 8167) ; Rome et ses renaissances. Art, archéologie, littérature, philosophie (E.A. 4081) ; le Centre de Recherche sur l'Extrême-Orient (E.A. 2565) ; le Centre de Recherche sur l'Amérique Préhispanique (E.A. 3551).

Adossement aux milieux sociaux-professionnels : le double Master 1 Art-Droit bénéficie d'un environnement socio-économique particulièrement favorable, en plein cœur de Paris. Les grandes institutions artistiques, culturelles, muséales et patrimoniales, mais également les maisons de ventes aux enchères et les galeries d'art, toutes susceptibles d'accueillir les étudiants en stage, sont en effet localisées à proximité immédiate.

Hashtag sur les réseaux sociaux : #DoubleMasterHAD.

Organisation pédagogique de la formation :

Principe : organisation sur 2 semestres de 30 crédits E.C.T.S. chacun, répartis sur une année. Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (U.E.) qui peuvent se décomposer en éléments constitutifs (E.C.) ne donnant pas lieu à attribution de crédits. Seules les U.E. emportent l'attribution de crédits E.C.T.S. Les enseignements sont semestriels, sous la forme de cours magistraux (C.M.) et/ou de séminaires.

Le double Master 1 Art-Droit vise à apporter aux étudiants une solide culture dans les deux disciplines, des outils de compréhension et de réflexion sur les évolutions de nos sociétés, ainsi que les compétences nécessaires pour faire d'eux des témoins lucides et actifs de ces évolutions ; il implique un travail personnel très important dans la mesure où il vise l'obtention de deux Masters 1 et s'accompagne de l'élaboration et de la rédaction d'un mémoire de recherche.

Les étudiants suivent, au 1^{er} comme au 2^e semestre, trois U.E. (une U.E.F. d'Histoire de l'art ou d'Archéologie et deux U.E. de Droit, une U.E.F. et une U.E.C.) = 30 E.C.T.S./semestre. En Droit, ils optent pour le parcours « Droit public » ou pour le parcours « Droit privé » → ce choix est fait pour toute l'année ; chaque parcours est rattaché au Master correspondant (Master 1 de Droit public ou Master 1 de Droit privé)*.

* U.E.F. > Unité d'enseignements fondamentaux ; U.E.C. > Unité d'enseignements complémentaires.

Le tronc commun est constitué à part égale d'enseignements d'Histoire de l'art ou d'Archéologie et de Droit public ou de Droit privé.

La direction des mémoires de recherche du double Master 1 est assurée par un Professeur des universités ou un Maître de conférences, titulaire ou non d'une H.D.R. Le sujet du mémoire peut associer Histoire de l'art (ou Archéologie) et Droit.

La spécialisation des étudiants est effective dès le choix du sujet sur lequel portera le mémoire de recherche.

Programme détaillé : cf. vos E.N.T. + <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/calendrier-universitaire/emploi-du-temps>.

1^{er} semestre :

Unité d'enseignements fondamentaux « Histoire de l'art » = U.E.F. 1.

2 matières obligatoires :

Séminaire fondamental d'Histoire de l'art et rédaction d'un mémoire de recherche – 26 h.

Séminaire d'ouverture d'Histoire de l'art (à choisir parmi ceux proposés par Sorbonne Université ou dans un autre établissement) – 26 h.

Unité d'enseignements fondamentaux « Droit » = U.E.F. 1 (coef. 2).

Option 1 :

Droit international privé 1.

Droit civil 3 (régimes matrimoniaux).

Option 2 :

Droit public de l'économie 1.

Droit de l'urbanisme.

Unité d'enseignements complémentaires « Droit » = U.E.C. 1 (coef. 1).

1 matière obligatoire :

Anglais juridique.

1 matière à choisir parmi (suivant l'option retenue pour l'U.E.F. 1) :

Droit des assurances.

Droit de la concurrence (interne et communautaire).

Droit des affaires 1 (instruments de paiement et de crédit).

Droit pénal international.

Droit de l'urbanisme (réservée aux étudiants de l'option 1).

Droit des collectivités territoriales.

Droit du service public.

2^e semestre :

Unité d'enseignements fondamentaux « Histoire de l'art » = U.E.F. 2.

2 matières obligatoires :

Séminaire fondamental d'Histoire de l'art et rédaction d'un mémoire de recherche (conformément au choix de l'U.E.F. 1) – 26 h.

Séminaire d'ouverture d'Histoire de l'art (suivi au titre de l'U.E.F. 1, à Sorbonne Université ou dans un autre établissement) – 26 h.

Stage exploratoire (5 semaines minimum). Le stage n'est pas obligatoire et ne doit pas 'empiéter' sur le temps consacré à l'élaboration du mémoire de recherche.

Unité d'enseignements fondamentaux « Droit » = U.E.F. 2 (coef. 2).

Option 1 :

Droit international privé 2.
Droit civil 4 (successions et libéralités).

Option 2 :

Droit public de l'économie 2.
Droit des contrats publics.

Unité d'enseignements complémentaires « Droit » = U.E.C. 2 (coef. 1).

1 matière obligatoire :

Anglais juridique.

1 matière à choisir parmi (suivant l'option retenue pour l'U.E.F. 1) :

Droit du commerce international.
Droit de la propriété intellectuelle.
Droit des affaires 2 (entreprises en difficulté).
Droit pénal spécial.
Aspects européens des droits fondamentaux.
Finances locales.
Politiques publiques.

Atelier de professionnalisation (facultatif [reportez-vous à <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/enseignements-cliniques/ateliers-de-professionnalisation>]).

La connaissance de l'environnement professionnel est progressivement acquise à travers le suivi de stages*, qui font tous l'objet d'une convention formalisée entre l'étudiant-stagiaire, le maître de stage appartenant à l'organisme d'accueil de l'étudiant-stagiaire et l'enseignant-tuteur, qui peut être l'un ou l'autre des co-responsables pédagogiques de la double formation. * Cf. <http://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/orientation-et-insertion/orientation-stage-emploi> et <https://www.u-paris2.fr/fr/campus/orientation-et-insertion/des-etudes-aux-metiers>.

Les connaissances et les compétences dont disposent les étudiants à l'issue de la double formation sont multiples :

- Très solide formation concomitante en Histoire de l'art ou en Archéologie et en Droit public ou en Droit privé.
- Très bonne connaissance d'un champ chrono-culturel parmi les arts de l'Antiquité, du Moyen Age, de la période moderne ou de la période contemporaine mais aussi au sein des arts extra-européens.
- Très bonne connaissance du Droit public ou du Droit privé.
- Connaissances précises du fonctionnement et des actualités du Marché de l'art, acquises notamment par le biais de stages d'application [fortement recommandés] ou plus directement dans le cadre de l'élaboration du mémoire de recherche, qui peut porter sur l'Histoire du marché et des collections, l'Expertise artistique ou archéologique, ou encore croiser Histoire de l'art et Droit si l'étudiant et son encadrant(e) le souhaitent.
- Maîtrise des méthodologies spécifiques à l'Histoire de l'art, à l'Archéologie et au Droit : comme en double Licence mais avec une spécialisation accrue, capacité à décrire et à analyser une œuvre d'art comme un édifice, capacité à mener des recherches documentaires et à concevoir une bibliographie spécialisée, capacité à constituer et à analyser un corpus d'œuvres ou de documents, capacité à élaborer une dissertation, un compte-rendu d'exposition, un compte-rendu de lecture, un commentaire d'arrêt, un commentaire de texte et un cas pratique. A cela, il faut ajouter la capacité à rédiger un texte long (60 à 100 pages) et la capacité à oraliser ses recherches dans le cadre de séminaires de spécialité.
- Maîtrise du vocabulaire spécialisé de l'Histoire de l'art et de l'Archéologie.
- Maîtrise du langage juridique.
- Maîtrise d'au moins une (Anglais) - voire deux - langue(s) étrangère(s).
- Maîtrise de l'outil informatique (PC/MAC, navigation sur Internet, réseaux sociaux, éventuellement C2I).

Les compétences additionnelles et transversales sont les suivantes :

- Très bonne connaissance de la réglementation du marché de l'art, du patrimoine, des musées, des bibliothèques, des fonds d'archives et autres lieux de culture français comme étrangers.
- Bonne connaissance des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Aptitude au raisonnement, compétences rédactionnelles, communication écrite et orale (française et - au moins - anglaise).
- Capacité à monter et à conduire un projet de recherche.
- Capacité à mener des recherches documentaires et à conduire une veille thématique sur les champs de l'art et de la culture.
- Capacité à développer un réseau professionnel.

Un environnement numérique de travail (E.N.T.) dans les deux universités permet aux étudiants d'accéder à distance à des ressources électroniques comme à l'information la plus actuelle relative à leur double formation. Cf. <http://ent.sorbonne-universite.fr> et <https://ent.u-paris2.fr>.

Un suivi personnalisé des étudiants est en outre assuré par les deux co-responsables pédagogiques de cette double formation, M. Laurent Pfister pour l'Université Panthéon-Assas (Paris II) et Mme. Sabine Berger pour Sorbonne Université.

D'autres outils d'aide à la réussite sont en cours de création, parmi lesquels du tutorat et des ateliers de préprofessionnalisation.

Pilotage administratif de la formation :

Les effectifs sont d'une quinzaine d'étudiants en moyenne par promotion.

Les étudiants règlent leurs droits d'inscription (I.A.) dans les deux établissements - ces droits seront minorés dans le second (I.A. principale, I.A. secondaire); les I.P. s'effectuent également dans les deux établissements - en présentiel à Sorbonne Université, au secrétariat de l'U.F.R. d'Art et Archéologie.

Calendrier universitaire, réunion de pré-rentrée et journée d'accueil : cf. <http://lettres.sorbonne-universite.fr/vie-de-campus-0/ma-rentree> et <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/calendrier-universitaire>.

Procédure d'admission : les étudiants sont admis au double Master 1 après une sélection des dossiers menée par les deux co-responsables pédagogiques. Ils doivent justifier d'excellents résultats durant leurs premières années universitaires et détenir les Licences d'Histoire de l'art et Archéologie comme de Droit - obtenues simultanément ou non. Le projet professionnel comme le projet de recherche doivent, en outre, être mûrement réfléchis : il faut obligatoirement pouvoir justifier de l'accord préalable et écrit d'un directeur de recherche.

MASTER 2 DROIT DU MARCHÉ ET DU PATRIMOINE ARTISTIQUES

Le M2 Droit du marché et du patrimoine artistiques a été créé en 2014 pour une ouverture à la rentrée 2014-2015.

- Le Master 2 (<https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/masters-2-en-droit/master-2-droit-du-marche-et-du-patrimoine>), dirigé par Laurent PFISTER, PR, Université Panthéon-Assas (Paris II), est **ouvert en formation initiale**. Il se déroule au **C.F.P.** (Centre de Formation Permanente) relevant de l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

- Les **objectifs de cette formation** sont multiples et complémentaires : identifier aisément les œuvres et les objets d'art les plus couramment en circulation sur le marché, pouvoir les expertiser et en évaluer l'intérêt tant artistique que financier mais également pouvoir les commercialiser et les diffuser, se familiariser avec la gestion et la valorisation de patrimoines artistiques privés et publics, saisir sans difficulté les enjeux juridiques et économiques d'une situation, maîtriser l'ensemble des règles – tant de Droit privé que de Droit public – applicables aux œuvres et objets d'art mais surtout mettre en pratique ces règles, dans les circonstances les plus diverses (négociations, montage de projets, organisation d'exposition, contentieux, etc.).

- Le Master 2 prépare ainsi à l'exercice des **professions du marché et du patrimoine artistiques**, étant entendu que les logiques du marché et du patrimoine se croisent et que les acteurs du premier sont assez souvent appelés à travailler avec ceux du second. Fort de l'apport de l'U.F.R. d'Art et Archéologie de Sorbonne Université, **la formation se veut pluridisciplinaire**, offrant à la fois un affermissement des connaissances en relation avec les œuvres et les objets d'art ainsi qu'une formation approfondie et pratique du droit qui y est applicable.

- **Matières dispensées** : (N.B. : **en rouge** = nouveauté 2020-2021)

Fondamentaux de l'histoire de l'art	Valorisation des collections et communication
Histoire du marché de l'art	Institutions et politiques culturelles en France (1959-2019)
Enjeux contemporains du marché de l'art	Gestion d'une collection privée
Initiation à l'entrepreneuriat	Exposition et régie des œuvres d'art
Droit des ventes d'œuvres d'art (international, européen et français)	Fondations et mécénat
Droit public des œuvres d'art	Propriété intellectuelle et œuvres d'art
Assurances des œuvres d'art et du patrimoine artistique	Protection pénale des œuvres d'art
Expertise des œuvres d'art (art médiéval, art moderne, art contemporain, arts asiatiques, art joailler, authentification et évaluation des œuvres d'art, écriture et signature)	Restitution des œuvres d'art et recherche de provenance
Fiscalité du marché de l'art	Statut social et fiscal des artistes
Ingénierie du patrimoine artistique privé	Gestion, marketing et comptabilité
	Conduite de projets [stage et rapport de stage]
	Anglais (juridique, artistique et économique).

- Les **secteurs d'activité** ou les **types d'emplois** accessibles par le détenteur de ce diplôme relèvent de la sphère privée (commissaire-priseur judiciaire, opérateur de ventes volontaires aux enchères publiques de meubles, juriste en entreprise culturelle, employé en assurances ou banques, courtier en œuvres d'art, conseiller en gestion du patrimoine artistique et en investissement artistique, expert, avocat spécialisé, antiquaire, galeriste) comme de la sphère publique (juriste dans un établissement public, responsable de collections muséales, régisseur d'œuvres d'art) du monde de l'art.

- L'**admissibilité** se fait sur dossier. Les conditions préalables pour accéder au diplôme sont les suivantes : le candidat doit être titulaire d'un Master 1 en Droit, en Sciences politiques, en Histoire de l'art ou d'un diplôme admis en équivalence. La formation est également ouverte aux candidats qui ont suivi un cursus de Gestion. Il est préférable que le candidat ait antérieurement effectué des stages auprès des acteurs du monde de l'art. En toute hypothèse, le C.V. du candidat doit révéler un fort intérêt pour les métiers de ce secteur. L'**admission** consiste dans l'audition par les responsables du Master 2 des candidats admissibles (27 places disponibles).

- **Patricia Waelkens est la coordinatrice administrative** (patricia.waelkens@u-paris2.fr). Les étudiants relèvent de la Scolarité-Panthéon : <https://www.u-paris2.fr/fr/universite/annuaire/scolarite-de-master> (Betty.Martial@u-paris2.fr).

- **Association du Master 2** : <https://www.cejart-assas.com>. L'association est active sur les réseaux sociaux (cf. <https://www.facebook.com/cejartassas>, <https://www.instagram.com/cejartassas> et <https://www.linkedin.com/in/cejart-cercle-des-juristes-de-l-art-486166b1>).

- **Hashtag sur les réseaux sociaux** : #M2DMPA.